

**Amortissement par anticipation des OBLIGATIONS 2009-2010 (FR 0010075648)  
sous forme d'un rachat à 95,38 % du pair des obligations des porteurs dits qualifiés  
et sous forme d'un remboursement à 100 % du pair des obligations des porteurs dits non qualifiés**

LISI S.A (ISIN : FR0000050353 - FII) informe de l'amortissement anticipé de l'intégralité de ses obligations (ISIN : FR 0010075648) date de jouissance 5 mai 2004, émise le 5 mai 2004, échéances mai 2009 / mai 2010 (Note d'Opération visée par l'AMF n° 04-0317 du 26 avril 2004).

L'opération prend la forme :

- d'un rachat par anticipation, conformément à l'article 2.2.7.2.1 de la Note d'Opération, des 1.045.740 obligations souscrites initialement et détenues par les partenaires bancaires de LISI (les porteurs dits « qualifiés »). Ce rachat anticipé aura lieu le 7 août 2006, date de détachement du prochain coupon, au prix de 95,38 % du pair. Le coupon payable à la même date, soit 0,30865 € par obligation, sera payé en sus de ce prix ;
- d'un remboursement par anticipation du solde des 20.945 obligations dans les livres des porteurs dits « non qualifiés ». Conformément à l'article 2.2.7.2.2 a) de la Note d'Opération, ce remboursement par anticipation sera opéré au pair, soit €47,- par obligation. Compte tenu des contraintes prévues par la Note d'Opération (article 2.2.7.3) en matière de délai, ce remboursement aura lieu concomitamment au détachement du coupon du 6 novembre 2006.

Il résulte de ces amortissements anticipés, via rachat en dessous du pair et via remboursement au pair, un prix global d'amortissement anticipé pour LISI à hauteur de 95,47 % du pair.

Le financement de l'opération s'effectue au travers une première utilisation, à hauteur de 50 M€, sur un nouveau crédit bancaire de 70 M€, auquel les mêmes partenaires bancaires participent, avec une marge actuarielle optimisée par rapport au rendement que leur octroyait l'OBSAR entre d'une part, ses coupons trimestriels, et d'autre part, la cession des BSAR à l'émission au prix proposé de €3,5 par BSAR.

Avantages de l'opération :

- Cette opération vise à renforcer la liquidité financière du Groupe en :
  - lui permettant de bénéficier pleinement des 50,13 M€ d'augmentation de capital qui serait issue des BSAR (ISIN : FR0010075663 - WFI) échéance 2010 attachés aux obligations, en cas d'exercice, spontané ou « forcé », de ces BSAR ;
  - gagnant plusieurs années de maturité par rapport aux deux échéances initiales de l'OBSAR ;
  - portant la ressource de 50,13 M€ de l'OBSAR, à hauteur des 70 M€ du nouveau crédit bancaire
  - rééquilibrant, entre le hoding du Groupe et ses branches opérationnelles, les ressources de nature purement bancaire.
- L'opération permet en outre aux porteurs d'OBSAR non qualifiés d'être désintéressés d'un titre portant un coupon à marge négative (Euribor 3 Mois – 0,35 %) à un prix égal au pair et, pour ceux qui l'ont conservé, de limiter leur portage au BSAR, seul membre portant véritablement un effet de levier.
- Enfin, l'opération permet aussi à LISI d'optimiser ses charges financières, au travers un double effet :
  - La disparition du traitement comptable des charges financières de l'OBSAR, au prix retraité de la cession des BSAR à l'origine, conformément aux normes IFRS,
  - Au profit d'un traitement au prix réel du nouvel emprunt venant en remplacement à un prix nettement plus compétitif.

Conformément à la loi, les obligations ainsi rachetées seront annulées.

Les BSAR démembrés depuis l'origine des OBSAR resteront en circulation. L'opération n'a donc aucun impact sur la dilution potentielle issue de l'émission de l'OBSAR, qui reste rigoureusement inchangée.